



Crédit souscrit en 2005

Par **nanette0501**, le **18/03/2014** à **15:47**

bonjour à tous.

Je reviens une nouvelle fois vers vous, suite à la réception d'un courrier de DSO Interactive m'indiquant que n'ayant pas fait réponse à leurs courriers précédents qui précisait qu'ils reprenait la dette de la société FACET, je serais fichée au FICP (alors que je ne le suis plus depuis aout 2010, que sans nouvelles de ma part, ils transmettrons le dossier à un Huissier de Justice.

Pour mémoire,

* relance faite au sujet de ce credit par Neuilly contentieux au 04/10/2006 puis nouvelle mise en demeure par la même société au 10/02/2012.

* relance par Huissier du département 95 en mai 2012.

Il n'y a pas de titre exécutoire. : dette forclosée ??

pas de jugement par Tribunal.

Le montant de la dette se porte à 445.45 €. :

Connaissez vous cette société DSO basée à Paris ? Dois je leur faire un courrier en AR en leur rappelant des points de droits ?

Merci à vous pour votre aide.
cordialement

Par **aguesseau**, le **18/03/2014** à **17:44**

bjr,

vous ne répondez pas, vous ne payez rien et si cette société de recouvrement insiste, dites leur votre intention de déposer une plainte pour harcèlement.

ces sociétés de recouvrement n'ont aucun pouvoir à part celui de vous harceler.

cdt

Par nanette0501, le 19/03/2014 à 09:17

bonjour,

merci. Je leur ferais un courrier en ce sens, si nécessaire.

bien cordialement